AVERTISSEMENTS AGRICOLES DLP 11-5-71 183918

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "ALSACE ET LORRAINE"

(BAS-RHIN, HAUT-RHIN, MEURTHE-ET-MOSELLE, MEUSE, MOSELLE, VOSGES)

Cité Administrative — 67 - STRASBOURG
Tél. 34-14-63 - Poste 93

ABONNEMENT ANNUEL 25 F

C. C. P. STRASBOURG 55-08-00 F
Régisseur de recettes D.D.A.
2, Rue des Mineurs
67 - STRASBOURG

Imprimerie de la Station ALSACE et LORRAINE - Directeur-Gérant : L. BOUYX

Bulletin n° 128 du mois de Mai 1971 — 7 Mai 1971

DESHERBAGE CHIMIQUE DES CHOUX A CHOUCROUTE

Le désherbage chimique des choux peut être envisagé par l'emploi de la Desmétryne ou de la Trifluraline.

La DESMETRYNE (Sémérone 25)

Le traitement n'est à envisager qu'après le repiquage, quand les choux ont assuré leur reprise (au plus tôt, 15 jours après repiquage).

Traiter au moment où les mauvaises herbes commencent à lever (stade dicotylédonaire) et si possible, par "temps poussant", doux et humide, mais en l'absence de pluie.

La Desmétryne s'utilise à la dose de 250 g de matière active à l'hectare. Cette dose pourra être portée à 375 g de M.A./ha, si le sol devait rester sec ou si le traitement devait intervenir lorsque les mauvaises herbes ont dépassé le stade plantule.

On emploiera 500 à 800 litres de bouillie à l'hectare, en évitant toute dispersion de la solution par le vent ou par ruissellement sur les cultures voisines.

Parmi les mauvaises herbes difficilement détruites par ce produit, citons : le Gaillet, le Pissenlit, la Capselle bourse à pasteur, les Sanves et Ravenelles, les Graminées.

La TRIFLURALINE (Tréflan EC)

La Trifluraline s'utilise avant le repiquage, sur sol nu, à la dose de 1,200 kg de matière active à l'hectare. La quantité de bouillie ne devra pas être inférieure à 500 litres par hectare. D'autre part, la Trifluraline étant volatile et rapidement décomposée par la lumière, le traitement devra obligatoirement être suivi d'une incorporation dans les 6 à 8 premiers centimètres du sol dans la demi -heure suivant l'application. Utiliser un matériel permettant de bien enfouir le produit. Les herses légères sont à proscrire. Le repiquage des choux peut se faire immédiatement après traitement.

Très efficace sur les Graminées, la Trifluraline a une action insuffisante sur la Mercuriale ainsi que sur les Composées et les Crucifères.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER

Les arboriculteurs ayant suivi les conseils de traitement diffusés dans notre Note du 29 Avril, ont assuré une protection efficace de leur verger contre les Tavelures avant les pluies enregistrées les 1er et 2 Mai.

Si les pluies ont été généralement assez faibles, l'humectation du feuillage a cependant, été assez longue pour permettre des contaminations dans les vergers non protégés selon nos indications.

.../...

125

Depuis ces derniers jours, la végétation n'a évolué que très lentement, par suite de la baisse sensible des températures. Cette situation nous permet de retarder le plus possible la date du quatrième traitement, d'autant plus que les précipitations annoncées ne doivent être que localisées (sous forme d'orages locaux).

Néanmoins, pour éviter toutes contaminations primaires sur les organes végétatifs qui vont se développer rapidement à partir de ce jour, nous conseillons de renouveler le traitement fongicide dans la période du 10 au 12 Mai.

OIDIUM DU POMMIER

Poursuivre la lutte contre cette maladie qui trouve toujours des conditions favorables à son développement. Réaliser un traitement mixte Tavelure - Oïdium, en tenant compte de la compatibilité des produits. Couper les pousses oïdiées.

V I G N E

ARAIGNEES ROUGES

La fin des éclosions d'oeufs d'hiver est terminée ou sur le point de l'être, dans les secteurs habituellement contaminés. Nos observations nous permettent de préciser que de nombreuses parcelles sont infestées dans la région de PFAFFENHEIM et de RIBEAUVILLE -ST-HIPPOLYTE. Nous invitons les viticulteurs à surveiller l'activité de ce ravageur (reconnaissance sur la face inférieure des feuilles avec une bonne loupe) et de traiter, si nécessaire, dès réception de ce bulletin.

Rappelons que les insecticides à action systémique ne sont efficaces que lorsque la végétation est bien développée. Choisir de préférence un acaricide spécifique figurant sur la liste en votre possession.

PYRALE DE LA VIGNE

En plus du secteur généralement contaminé (BENNWIHR - SIGOLSHEIM), les premières chenilles ont été observées depuis le 25 Avril, dans des situations jusqu'ici épargnées par ce ravageur (vignobles compris entre SCHERWILLER et HEILIGENSTEIN).

Un traitement devra être exécuté dès à présent, dans toutes les parcelles où la présence de chenilles aura pu être mise en évidence, avec l'un des produits suivants : Mévinphos : 50 g de M.A./hl, Parathion éthyl : 25 g de M.A./hl, Parathion méthyl : 30 g de M.A./hl, Méthomyl : 38 g de M.A./hl.

OIDIUM

Par suite des conditions climatiques actuelles, l'Oïdium risque d'apparaître précocement, surtout sur les cépages sensibles à cette maladie. Il serait prudent de prévoir un premier traitement, de préférence sous forme de soufrage.

Le soufrage sera également efficace contre les Acariens responsables de l'ACARIOSE et de l'ERINOSE.

Nous rendons les viticulteurs attentifs sur le fait que l'Acariose se développe dangereusement dans de nombreuses parcelles, notamment sur Traminer.

CULTURES MARAICHERES

TEIGNE DU POIREAU

L'activité des papillons du premier vol est assez faible. Cependant, un traitement pourrait être envisagé dans les parcelles situées au voisinage des cultures fortement infestées l'an dernier. Les premières pontes arrivent à éclosion.

Utiliser un produit à base de :

- Diazinon	: 25 g de M.A./hl.	- Lindane	: 30 g de M.A./hl.
- Malathion	: 75 g "	- Parathion éthyl	: 25 g "
- Parathion méthyl	: 40 g "		

Ajouter un mouillant à la bouillie.

.../...

ALTISES

Par suite du temps sec, les Altises sont très actives sur les crucifères. Intervenir en cas de nécessité.

ANTHRACNOSE DU HARICOT

Un premier traitement est conseillé au stade 2 feuilles. Renouveler l'application au début de la floraison, puis à la formation des premières gousses.

Il est recommandé de traiter par pulvérisation pneumatique avec : Captane, Folpel, Mancozèbe, Manèbe, Thirame, Zinèbe ou Zirame, à la dose de 2 kg de M.A./ha.

SEPTORIOSE DU CELERI

Cette maladie est observée dans quelques pépinières. La Septoriose pouvant causer de graves dommages dès la plantation, il est conseillé de protéger les pépinières et les jeunes plantations.

Utiliser : produits cupriques : 250 g de Cuivre/hl.

- Oxyquinoléate de cuivre	: 60 g de M.A./hl.
- Carbatène + Manèbe	: 40g + 120 g de M.A./hl.
- Doguadine	: 100 g de M.A./hl.
- Mancozèbe	: 160 g de M.A./hl.
- Manèbe	: 160 g "
- Propinèbe	: 210 g "
- Captafol	: 160 g "

MOUCHE DU CHOU

Se reporter à notre Note du 19 Avril.

ERRATUM

Par suite d'une erreur de rédaction dans notre Note du 29 Avril, il y a lieu de lire dans la rubrique DESSECHEMENT DES RAMEAUX DU FRAMBOISIER :

DITHIANON au lieu de

Diéthion

Nous prions nos abonnés de bien vouloir nous en excuser.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles :
C. GACHON et Ch. JANUS.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux :
J. HARRANGER.

Dernière Note parue : Supplément n° 5 au Bulletin n° 127 publié en date du 29 Avril 1971

126